



Pourquoi cette formation ?

- Si vous vous intéressez à la fertilité de votre sol...
- Si vous rencontrez des problématiques de tassement, d'érosion, globalement de rendement...
- Si vous voulez développer l'observation et le pilotage de vos cultures via l'évolution des propriétés physiques, chimiques et biologiques de vos sols...

...Alors cette formation peut vous intéresser.

Qui est concerné ?

Les agriculteurs et porteurs de projets en recherche d'autonomie, et donc de connaissances et de méthodes pour piloter leur culture dans le contexte particulier de leur ferme ou de leur projet.

Objectif ?

Cette formation fait le point sur les outils directement à disposition de l'agriculteur pour piloter ses cultures, adapter son assolement et ses pratiques à son terroir. L'idée est de donner des références simples pour observer au jour le jour la fertilité de son sol, intervenir au « bon moment », jauger les risques, sécuriser sa production.

Contenu DE LA FORMATION (2 jours)

Jour 1 : Le 7 février 2018, à 9h à Auch (CD32) et sur le terrain, zone à décider en fonction des inscrits.

INTERVENANT	Quentin Sengers , Ingénieur en agro-pédologie, spécialisé dans l'étude de la relation sol-plante, formé entre autre aux États-Unis à Purdue University. Animateur technique aux Bios du .Gers-GABB32
MATINEE En salle	Objectif : Etre capable d'évaluer l'état de son sol de manière autonome en se basant sur l'observation du sol Contenu : Présentation du fonctionnement global d'un sol, avec distinction argilo calcaires et bouldènes Présentation du contenu d'une analyse de sol, savoir prélever soi-même. Pénétrromètre : présentation de l'outil et de son intérêt Présentation du test bêche et du profil de sol : principe, intérêt, matériel nécessaire, méthode de réalisation pratique, Présentation et échange sur d'autres outils pour évaluer le ph, calcaire, etc.
REPAS	-Prévoir un casse-croute à manger sur place
Après-Midi Sur le terrain	Objectif : Savoir utiliser sur le terrain les outils de diagnostics du sol dans le but d'appliquer ce savoir-faire sur ses propres parcelles. Dégager un diagnostic à la suite des observations rencontrées. Savoir utiliser les résultats des outils mis en pratique sur le terrain pour décider d'améliorations techniques en termes de gestion de la fertilité. Contenu : Les deux types de sols à problème du Gers étant Argilo-calcaire et bouldènes, ils seront au cœur du module. Sur deux parcelles en argilo-calcaire et en bouldènes chez un participant ou deux participants : mise en pratique avec pénétrromètre, réalisation test bêche, pH, etc. Discussion autour des conclusions

Jour 2 : Le 8 février 2018, à Auch et zone à décider en fonction des inscrits

INTERVENANTS	Intervenant: Guillaume Duha , ingénieur agronome formé à la bio indication végétale Animation : Quentin Sengers, animateur technique aux Bios du .Gers-GABB32
MATINEE Salle et terrain	Objectif : Être capable de réaliser le relevé botanique d'une parcelle selon la méthode de la bio-indication Contenu : Objectifs et méthodes du relevé botanique dans un objectif de diagnostic de sol, Reconnaissance des plantes : familles, caractéristiques botaniques et bio-indicatrices, Relevés botaniques sur une ou deux parcelles.
REPAS	Prévoir un casse-croûte à manger sur place
APRES-MIDI Visite d'une ferme en grandes cultures, maraichage et viticulture	Objectif : Etre capable d'interpréter un relevé botanique pour réaliser un diagnostic de sol et améliorer les pratiques culturales Contenu : Méthodes et étapes du diagnostic de sol Analyse d'un relevé botanique Impact des pratiques culturales sur la vie du sol

INSCRIPTION :

Par téléphone : Quentin Sengers, 09 72 55 41 24 ou 07 68 61 48 51 ou cultureabc@gabb32.org



PRISE EN CHARGE VIVEA :

La formation est totalement financée par les fonds VIVEA. Vous devez donc être éligibles pour participer à cette formation (à jour de vos contributions MSA). Les ressortissants de VIVEA non à jour de leur contribution mais en possession d'un échéancier de paiement établi par la MSA sont éligibles. Les personnes en démarche d'installation sont éligibles et devront fournir une attestation originale transmise par le point info installation.